



Soucis suite à la grêle toulousaine

Par **okayplayer**, le **07/12/2009** à **13:40**

Bonjour,rrnrnJe me permets de solliciter vos avis sur mon cas de figure; qui pourrait presque s'apparenter à un cas d'école !!!rrnrnMon véhicule à été fortement grêlé; suite à cela j'ai immédiatement demander une prise en charge à mon assurance. J'ai été voir un expert diligenté par mon assurance directement à son cabinet d'expertise. Ensuite, j'ai demander à mon assurance de me fournir une liste de garage agréées (notamment pour le prêt d'un véhicule)... et il se trouve qu'il y avait un planning considérable. rnrnJ'ai donc demandé à mon assurance de changer de zone géographique ... et donc ils ont mandaté un autre expert chez un grand constructeur de l'automobile (même marque que ma voiture)... L'expert est passé... Le garage devait me rappeler.rnrn3 mois après je m'inquiètes ... et il semble que le garage et l'expert n'était pas tombé d'accord sur le montant des réparations ... et que tant que personne n'appelait ... personne ne faisait rien, dossier en standby.rnrnL'expert a donc conseillé un autre garage à mon assurance afin de réaliser le débosselage.rnrnJ'ai amené mon véhicule à ce garage; puis une fois l'avoir repris j'ai constaté quelques mini impacts ... dans le doute, je vais chez un (vrai) carrossier et il m'indique que le travail a été hypothétiquement pas bien fait et qu'il me recommande de demander une expertise après travaux.rnrnAprès contact avec mon assurance, j'ai procéder à l'expertise après travaux en présence des protagonistes ayant dégréler mon véhicule ... et là contre tout étonnement (bien que j'avais pris des photos de mon véhicule avec les différents endroits ou j'ai /avec l'aide d'un carrossier) constaté "les défauts" que :rn- La personne ayant réalisé les travaux a touché le véhicule avant et en présence de l'expert (je ne suis pas sûr qu'elle en ai le droit)rn- Qu'ils m'ont repeint un coin de parechoc sans me le demander (il n'y avait pas de grêle)rn- Que l'expertise contradictoire ne prends en charge que les endroits ou il n'y avait pas de petites rayures ou d'impacts post dégrélage.rn=> En somme l'expert a pris le toit (carnage et d'autres endroits) mais refuse une peinture intégrale ... et m'indique qu'il n'y aura pas de réparation des dommages liés a un mauvais grélage là ou il y avait quelques rayures.rnrnJe pense demander une contre expertise mais j'ai bien peur que cela me coûte plus cher que d'accepter le résultat de l'expertise contradictoire et

d'utiliser mes sous afin de compléter une peinture intégrale.rnrnVoilà,rnrnMerci à tous,rnrnCdt